

Courbevoie, le 4 novembre 2013

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

De nombreux débats émaillent notre spécialité mais aussi l'ensemble de la profession concernant le mouvement "sortir de la sécu".

Il faut vraiment que les médecins que nous sommes se sentent aujourd'hui bien méprisés pour vouloir être les artisans de la chute de notre système social issu des ordonnances de 1945.

Même si l'idée généreuse n'a pas pris une ride, tant elle est belle et toujours d'actualité, force est de constater que le système a vécu et est aujourd'hui à bout de souffle. Il y a donc d'excellentes raisons de vouloir le réformer et semble-t-il pour certains, plus encore, de le quitter.

Nous avons engagé le débat l'année dernière en offrant une tribune informative à Claude Reichman, accompagnant Phillipe Letertre lors de notre assemblée générale du SNCPRE. Depuis, nous y avons travaillé pour pouvoir vous conseiller sur la conduite à tenir vis à vis de ce mouvement.

Etant peu partisan de nous exposer dans le contexte actuel de forte remise en question de notre profession et de disperser nos énergies, nous avons missionné notre secrétaire général pour qu'il interroge pour vous les professionnels de l'assurance et nos avocats.

Nous avons été en contact avec les directeurs des organismes financiers majeurs qui, à une époque, avaient déjà tenté, pour l'ensemble de leurs collaborateurs, de "sortir de la sécu". En effet ces groupes européens, et en particulier les assureurs, ont été parmi les premiers à s'intéresser à ce sujet pour des raisons évidentes de coût de structure et uniformisation.

Notre première inquiétude fut que ces mastodontes, dont les enjeux sont bien supérieurs aux nôtres et la force de frappe aussi, ont tous abandonné l'aventure. Après avoir sondé la commission européenne à ce sujet, tous ont fait marche arrière. Leur expérience date plutôt des années 2004-2006. Malheureusement, après analyse de la situation du problème, à ce jour, pour eux rien n'a changé. Ils ont une lecture des textes français et européens qui les dissuade de retenter l'aventure.

Nous avons également proposé à un acteur majeur de l'assurance, la faisabilité pour créer une sécurité sociale bis française, qui pourrait offrir au citoyen un choix pour sa protection sociale en rétribuant au juste prix les médecins et acteurs de santé. La réponse fut simple : "aucun problème". Mais même si ces organismes ont largement le capital et l'expertise pour le faire, nous nous heurtons pour le coup à la peur du pouvoir politique. Ces sociétés géantes aux réseaux puissants vivent aussi de liens très forts avec le monde politique et le risque leur semble trop important en regard du gain espéré.

Pour l'heure, les conclusions de ce travail de recherche nous font dire qu'il semble très dangereux de rejoindre ce mouvement.

Les mécanismes pour le faire : holding à l'étranger, mise en insolvabilité, sont loin d'être anodins pour votre exercice et vos familles. Il faut également prendre conscience que l'administration prendra son temps, mais qu'une fois tous les contentieux épuisés, il vous demandera de payer et parfois très tardivement entre 5 et 10 ans après être sorti du

ystème. Etes-vous prêt à vivre cela ?

Les attendus juridiques qui étaient soi-disant cette possibilité, ainsi que la personnalité controversée du docteur Reichman dans cette affaire. Il semble qu'il ait déjà entraîné plusieurs confrères dentistes dans une banqueroute retentissante.

Le choix fait notamment par certains de rejoindre le mouvement, non pas sur des critères uniquement liés au problème initial, mais plutôt dans une volonté de camoufler leur patrimoine au fisc ou à leur ex épouse, nous font craindre une mise en risque importante. Et que ceux tentés par l'expérience, servent plus de cobayes involontaires à une expérience mal contrôlée qu'à un véritable mouvement "social".

Les éléments contextuels auxquels sont soumis notre spécialité avec les deux risques majeurs qui nous frappent de plein fouet avec la TVA et l'avenant 8 rendent l'ouverture d'un troisième front pour le moins risqué.

Pour toutes ces raisons nous ne saurions que recommander à tous les confrères qui envisagent de faire ce choix, d'y renoncer pour l'instant.

Nous ferons une réunion d'information durant notre Assemblée Générale de novembre.

Bien syndicalement.

Pour le Conseil d'administration du SNCPRE

Dr Sébastien GARSON
Secrétaire Général SNCPRE

Dr Bruno ALFANDARI
Président SNCPRE